**MODELE DE GARANTIE BANCAIRE / POLICE D’ASSURANCE** [[1]](#footnote-1)

*pour la demande d’avance de part du chef de file privé en faveur de l’Autorité de Gestion*

étant donné:

* que le/la .....................................………………………................(a)[[2]](#footnote-2) C.F (Numéro Fiscal)…............…………....., Numéro TVA ...……………..................... ayant son siège social à.................…………............................., en tant que Bénéficiaire Principal, a présenté à la Région Sicilienne, Département régional de la Programmation, Service 5 – Coopération territoriale – Programme opérationnel conjoint IEV Italie Tunisie, en qualité d’Autorité de Gestion du Programme IEV de coopération transfrontalière (CT) Italie Tunisie 2014-2020, ci-après désigné brièvement AG, le projet dénommé “………………………………………………………………………………..”[[3]](#footnote-3) visant à obtenir une contribution sur l’avis 01/2017 pour la présentation de projets de coopération au titre des Objectifs thématiques du Programme Italie - Tunisie 2014-2020, approuvé par Décret du Dirigeant Général n. 491/SV - DRP du 23 Octobre 2017
* que par Décret du Dirigeant Général n. ………………………. a été ratifiée l’admission au financement du projet “………………………………………………………………………..” pour un montant total de dépenses éligibles égal à € (Euro)……………………………… ;[[4]](#footnote-4)dont la contribution totale du Programme est égale à ………correspondant au……………….% du montant totale de dépenses éligibles ;
* que par Décret n. ……….. du ……………………….., a été approuvé le Contrat de Subvention entre l’Autorité de Gestion et le Bénéficiaire Principal du projet intitulé “………………………………………………………………………………..”, qui prévoit une contribution UE de Euro............pour la réalisation des activités[[5]](#footnote-5) ;
* qu’en vertu de l’article 7 du contrat de subvention, un premier préfinancement d’un montant égal à […………………………] EUR, correspondant à 50% de la contribution totale du Programme sera versé à ......................................................................., Bénéficiaire principal, sur la base d’une police d’assurance ou d’une garantie bancaire inconditionnelle et acquise à première demande, d’un montant égal à la somme à verser et d’une durée au moins égale à la date de clôture du projet.

Cela dit:

Le/la soussigné/e............................................. (b)[[6]](#footnote-6), ci-après dénommée brièvement « banque » ou « société » ayant son siège social à................................rue ..... … … … … …... inscrite au registre des entreprises de ....... à la n.... inscrite à l’ordre/la liste ………….(c)[[7]](#footnote-7), par l’intermédiaire des soussignés Messieurs:

..........……………...... né à................... le ....................

..........……………...... né à................... le ....................

dans leur qualité respective de

.................………………………………………………………….

**déclare**

* de se constituer par le présent acte, garant dans l'intérêt de/ de la ……………………………………. (a) et en faveur de l’AG, jusqu’à concurrence d’un montant de EURO (€ ...............................), correspond au 50% de la contribution totale du projet prévue pour la durée de la période allant de la date du versement de l’avance jusqu’à la date …………………………. (date de clôture du projet);
* de prévoir le renouvellement automatique du présent acte dans le cas où l’Organisme………………………………..(Bénéficiaire Principal) ne soit pas en mesure de respecter toutes les obligations, engagements et conditions prévus par le Contrat de subvention avec l’Autorité de Gestion approuvé par ledit décret et dans le cas où les prestations visées au point 4 ci-dessus ne sont pas achevées.

La ................. signée, représentée comme ci-dessus:

1. s’engage de manière irrévocable et inconditionnelle à rembourser l’AG, le montant garanti par le présent Acte, si le/la ............................ (a) n’a pas remboursé le montant lui-même dans les quinze jours suivant la date de réception de l’invitation - communiquée pour information au garant - rédigé par l’AG elle-même en contrepartie de l’utilisation incorrecte des sommes versées à titre de contribution. Le montant du remboursement sera automatiquement majoré des intérêts légaux courant entre la date de versement et celle du remboursement, plus impôts et charges de toute nature supportés par l’Administration calculés en fonction du taux d’actualisation officiel, en vigueur à la date de la demande de restitution.
2. s’engage à effectuer le remboursement à première et simple demande écrite des sommes avancées et non correctement utilisées, y compris en cas de non-renouvellement, au plus tard quinze jours après la réception de la demande, formulée avec l’indication du manquement constaté par l’administration, à laquelle aucune exception ne pourra être opposée, même dans l’éventualité d’opposition proposée par le/la ……………………(a) ou par toute autre personne concernée, et même si le contractant est déclaré entre-temps en faillite ou soumis à une procédure de faillite ou de liquidation.
3. accepte de restituer les sommes demandées par la Région sicilienne avec les modalités qui seront indiquées dans la demande, dont au point deux.
4. précise que la présente garantie de caution est effective jusqu’à ce que les contrôles prévus par les lignes directrices en matière de contrôle et le manuel de mise en œuvre des projets publiés sur le site web du Programme (www.italietunisie.eu) aient été effectués avec succès. La caution ou la police est libérée automatiquement 180 jours à compter de la publication du décret de clôture et de la déclaration finale de l’opération.
5. renonciation formelle et expresse au bénéfice de l’exécution préalable prévue à l’article. 1944 c.c., voulant et voulant rester solidairement obligée avec le/la ........................................ ......................... (a) et renonce dès à présent à contester le point de départ du délai visé à l’article 2. 1957 c.c.; aux fins des articles 1341 et 1342 du code civil, les conditions relatives à la renonciation à proposer des exceptions, y compris celle visée à l’art. 1944.
6. il est expressément convenu que la présente garantie de caution est réputée tacitement acceptée si, dans un délai de trente jours à compter de la date de réception, à l’AG, le refus de cette garantie n’est pas notifié aux signataires du présent Acte.

Le Garant

1. Le présent schéma peut également être utilisé pour l’accès éventuel à d’autres contributions. [↑](#footnote-ref-1)
2. (a) Sujet bénéficiaire de la contribution [↑](#footnote-ref-2)
3. Saisissez l’acronyme et le titre du projet [↑](#footnote-ref-3)
4. Indiquer le montant total du projet [↑](#footnote-ref-4)
5. Insérer le montant total du budget du chef de file [↑](#footnote-ref-5)
6. (b) Sujet qui fournit la garantie [↑](#footnote-ref-6)
7. (c) Indiquer pour les banques ou établissements de crédit les coordonnées d’inscription au registre des banques auprès de la Banca d Italia, pour les sociétés d’assurance, les références d’inscription à la liste des entreprises autorisées à l’exercice de la branche cautions auprès de l’ISVAP; pour les sociétés financières, les références d’inscription à la liste spéciale ex art. 106 de D. lgs. N. 385/93 et ses modifications ultérieures. à la Banque d’Italie [↑](#footnote-ref-7)